



N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Mairie d'AUDENGE**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **N° 24 Allées Ernest de Boissière**
Commune : **AUDENGE**
Code postal : **33 980**
Nature des activités :
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 – <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	Les sites de reproduction détruits se situent pour l'Hirondelle rustique : - Un nid sous le préau - Un nid au niveau du pignon sud Et potentiellement un nid de Rougequeue noir, l'espèce ayant été vue fréquentant le site.
B2 – <i>Phoenicurus ochuros</i> (potentiel)	
Rougequeue noir	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Les travaux concernent la rénovation de la salle municipale de Lubec à AUDENGE, avec en particulier le remplacement du toit et la fermeture d'une partie du préau.

Suite sur papier libre

QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Destruction de 2 nids d'Hirondelle rustique et potentiellement d'un nid de
Rougequeue noir
Altération ☐ Préciser :
Dégradation ☐ Préciser : Suite sur papier libre

QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT LES OPERATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
Autre formation ☒ Préciser : G. Garbaye, écologue et la LPO ont été sollicités par la Mairie
d'Audenge pour assurer l'accompagnement technique.

QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : Entre le 15 octobre 2024 et le 15 mars 2025.
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : Nouvelle Aquitaine
Départements : Gironde
Cantons : Andernos-les-Bains
Communes : AUDENGE

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒ Pose de nichoirs artificiels
Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Pose de nichoirs artificiels :

- sur le bâtiment réhabilité :
 - 2 nichoirs à Rougequeue noir
 - 4 nichoirs à Hirondelle rustique
- hors bâtiment, pose de 2 tours à Hirondelles fabriquées par les services techniques municipaux.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un rapport écrit est réalisé par Gérard GARBAYE et la LPO pour les mesures compensatoires. Un suivi annuel de la recolonisation du site sera effectué par la LPO.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à AUDENGE

le 15/10/2024

Votre signature



*Le Maire,
Nathalie LE YONDER,*

[Signature]